

# Taxation des multinationales : une réforme insuffisante

Lison Rehbinder

Number 818, Fall 2022

GAFAM : briser l'emprise

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/99659ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rehbinder, L. (2022). Taxation des multinationales : une réforme insuffisante. *Relations*, (818), 35–37.

# TAXATION DES MULTINATIONALES : UNE RÉFORME INSUFFISANTE

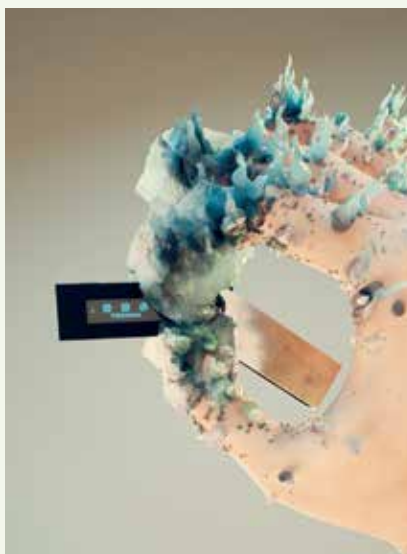
Lison Rehbinder

L'auteure est chargée de plaidoyer Financement du développement  
au sein de l'ONG CCFD-Terre Solidaire, à Paris, et coordonnatrice de la plateforme Paradis fiscaux et judiciaires

*Les géants du numérique, comme les multinationales en général, sont experts dans l'art d'éviter l'impôt. Il faudra une autre approche que celle préconisée par les récentes réformes fiscales internationales pour enrayer le phénomène.*

Faire enfin payer leurs impôts aux entreprises multinationales, expertes dans l'art de l'évasion fiscale<sup>1</sup>, est indispensable pour que les États puissent répondre aux grands défis de notre époque. Accroissement inédit des inégalités, dérèglements climatiques, crise sanitaire : les États ont besoin de moyens pour financer des politiques publiques qui soient à la hauteur. Les multinationales qui s'arrangent pour ne pas payer leurs impôts pillent des ressources publiques et, de ce fait, tous les citoyens et citoyennes qui devraient en bénéficier.

Ces dernières années, les géants du numérique ont été particulièrement pointés du doigt. En 2021, par exemple, en localisant ses profits au Luxembourg, Amazon n'a pas payé d'impôt sur les sociétés en Europe, malgré des ventes de plusieurs milliards d'euros. On se souvient aussi que la filiale d'Apple en Irlande n'a payé que 0,005 % d'impôt sur les bénéfices en 2014, grâce à un accord l'exonérant d'impôts sur quasiment tous ses bénéfices réalisés dans l'Union européenne. Cela dit, ce problème dépasse largement les GAFAM : toutes les multinationales sont en mesure de faire de l'évasion fiscale en exploitant les failles d'un système obsolète, qui leur permet notamment d'enregistrer 40 % de leurs bénéfices dans des paradis fiscaux<sup>2</sup>. Ces pratiques sont au cœur de notre économie mondialisée.



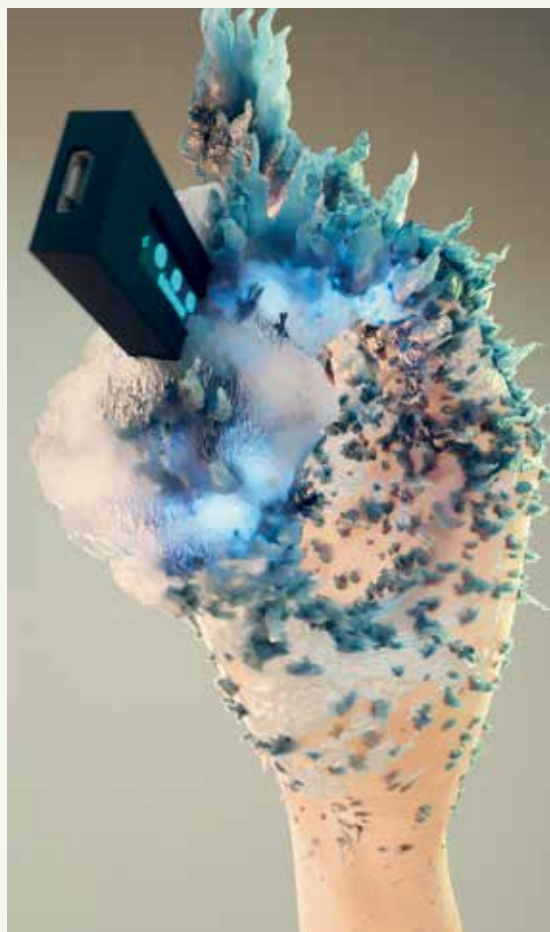
Baron Lanteigne, *Manipulation 8*, 2022, animation, dimensions variables. Photo : Baron Lanteigne.

## Un système d'un autre siècle

Pour comprendre les limites des règles fiscales actuelles et des négociations récentes menées au sein de l'OCDE sur les réformes fiscales internationales, il faut comprendre que le système d'imposition des multinationales date de près d'un siècle, quand leur part dans l'économie était encore très faible. Il repose sur le principe dit de « pleine concurrence », selon lequel les filiales d'une même entreprise multinationale doivent se comporter comme si elles n'étaient pas liées et faire des transactions entre elles, au prix du marché, en définissant pour cela des « prix de transferts ». Il repose aussi sur un seuil de présence physique, « l'établissement stable », qui définit si l'entreprise est imposable sur un territoire en fonction

du nombre de ses actifs, de ses personnes salariées et de son volume de ventes. Dans ce modèle, les activités numériques ne sont pas prises en compte, car elles n'existaient pas quand ces règles ont été créées.

C'est grâce à ces règles que les multinationales peuvent faire de l'évasion fiscale. En effet, une filiale peut ainsi déduire de ses bénéfices déclarés sur le territoire les coûts qui lui sont facturés par d'autres filiales ; ce sont généralement des coûts de services, de gestion, d'usage de la marque, etc. Cela permet à une entreprise de réduire artificiellement ses bénéfices sur un territoire, afin que ceux-ci soient déclarés dans une filiale localisée dans un paradis fiscal, là où il y aura peu ou pas d'impôt à payer. Pour les activités purement



Baron Lanteigne,  
*Manipulation 8*, 2022,  
animation, dimensions  
variables. Photo : Baron  
Lanteigne.

numériques, c'est presque encore plus simple : les bénéfices que Google tire de la vente de publicité en ligne en Europe, par exemple, ont longtemps été localisés entre l'Irlande et les Pays-Bas, deux paradis fiscaux qui permettaient à l'entreprise de réduire ses impôts.

Même en dehors de l'enjeu de l'évasion fiscale, le système fiscal est en décalage complet avec la réalité des échanges économiques et le fonctionnement des entreprises. Pourquoi considérer les filiales comme des entités séparées et autonomes les unes des autres alors que les multinationales en font une gestion centralisée, avec une vision et une organisation cohérentes, l'activité des différentes filiales étant structurée pour répondre aux besoins du groupe entier ?

Depuis une dizaine d'années, à la suite de nombreuses révélations médiatiques (Panama Papers, Paradise Papers, etc.) rendues possibles grâce à

des lanceurs d'alerte, les chefs d'États semblent s'être réveillés au sujet du phénomène de l'évasion fiscale et de ses conséquences sur nos sociétés. En 2012, le G20 a ainsi confié un mandat à l'OCDE sur ce sujet, faisant fi du fait que cette organisation est composée uniquement de 35 pays (riches), alors que tous les États sont frappés par l'évasion fiscale. La première série de négociations, achevée en 2015, a abouti à un plan en 15 points, en grande partie inefficace puisque ne s'attaquant pas au principe de pleine concurrence.

### Un impôt minimum injuste

En 2018, des négociations ont repris au sein de l'OCDE pour traiter notamment de la question du numérique. Elles ont abouti à l'automne 2021 à un accord célébré comme « historique » par de nombreux chefs d'État, malgré des lacunes majeures et son caractère très injuste envers les pays du Sud<sup>3</sup>. Il repose sur deux piliers. Le premier pilier concerne officiellement la répartition des droits

d'imposition : il devait permettre de répondre à la question « qui a le droit d'imposer ? ». Cette question est la bonne, mais l'accord a abouti à une réforme minime. L'immense majorité des échanges des multinationales restent imposés selon le système en place ; seule une infime partie des bénéfices d'une centaine d'entreprises, les plus profitables, seront redistribués vers les pays où elles ont réalisé leurs ventes pour y être imposés. Pire encore, les États signataires de l'accord doivent s'engager à ne pas instaurer de futurs nouveaux impôts, notamment sur les services numériques ! C'est pour cette raison que le Nigéria et le Kenya n'ont pas signé la déclaration finale, estimant avoir plus à perdre qu'à gagner en se liant ainsi.

*Une réelle réforme de l'imposition des multinationales reste indispensable et urgente. Elle doit permettre de les imposer selon leurs activités réelles.*

Le second pilier instaure un taux minimum d'imposition effectif de 15 % pour les multinationales. Si le principe d'un impôt minimum est bon pour mettre un terme à cette course délétaire au moins-disant fiscal, là encore la réforme est critiquable. D'une part, le taux est trop faible. Il risque de graver dans le marbre un principe de faible imposition des multinationales, sans prévenir les transferts artificiels de bénéfices. De plus, ce taux est inférieur à celui des PME qui, elles, n'ont pas la capacité de faire de l'évasion fiscale. On peut même craindre une course vers ce minimum de 15 % là où les taux d'imposition sont plus élevés, sachant que le taux d'imposition moyen des entreprises dans les pays de l'OCDE est de 25 % et qu'il se situe entre 25 % et 35 % dans de nombreux pays en développement. Cet accord ne change donc rien au fait que les entreprises auront toujours intérêt à profiter de paradis fiscaux.

D'autre part, une multinationale qui paiera moins de 15 % d'impôt dans certaines juridictions devra payer la différence au pays qui abrite son siège social, et non pas à l'endroit où elle réalise ses activités. C'est très problématique, en plus d'être foncièrement injuste. Cela va renforcer le décalage entre le lieu des bénéfices déclarés et celui des activités réelles, à l'opposé de ce qu'on attend d'un système fiscal cohérent. Ainsi, 60 %

des revenus tirés de ces nouvelles règles ira dans les pays du G7, selon le Tax Justice Network<sup>4</sup>.

### Pour une taxation unitaire

Ces nouvelles règles sont donc loin de mettre un point final à la lutte contre l'évasion fiscale. Une réelle réforme de l'imposition des multinationales reste indispensable et urgente. Elle doit permettre de les imposer selon leurs activités réelles et la valeur qu'elles créent dans chaque pays. Il faut un système de taxation unitaire qui permettra de constater les profits d'une multinationale dans leur ensemble et de les répartir dans les pays où elle réalise réellement ses activités, en l'accompagnant d'un taux minimum d'au moins 25 %, le tout en cessant de traiter ses filiales comme des entités indépendantes.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une vraie coopération internationale sur les enjeux fiscaux, régie à l'ONU par un organisme intergouvernemental. Il est incompréhensible qu'il n'existe pas d'espace intergouvernemental où tous les États peuvent participer à l'élaboration des règles, alors que la réforme du système fiscal est un sujet d'importance majeure pour tous. La réforme de l'OCDE n'a été discutée que par 123 États au sens onusien : plus d'un tiers des États du monde ne font donc pas partie des négociations, en particulier ceux des pays les moins développés. On comprend alors que les pays du Sud demandent régulièrement la création d'un organisme universel de négociation, recommandé aussi récemment par un groupe de spécialistes à l'ONU. Les pays riches continuent de bloquer une telle avancée, mais devant l'ampleur des enjeux et des besoins économiques, le mouvement en faveur d'une vraie réforme fiscale internationale va seulement se renforcer. ■

1 — J'utilise le terme « évasion fiscale » pour désigner le phénomène sous toutes ses formes, de la fraude fiscale à l'évitement fiscal qui peut prendre l'apparence de la légalité, mais qui souvent ne respecte pas l'esprit de la loi lorsque le but est d'échapper à l'impôt.

2 — Voir Thomas Rasmusen Tørsløv, Ludvig Wier et Gabriel Zucman, *€600 Billion and Counting : Why High-Tax Countries Let Tax Havens Flourish*, novembre 2017 [en ligne].

3 — Lire *Réformes du système fiscal international G20/OCDE. Analyse et décryptage*, CCFD-Terre Solidaire, 28 octobre 2021.

4 — Lire Mark Bou Mansour, « Live blog : Global minimum tax rate at G7 », 1<sup>er</sup> juin 2021 [en ligne].